

DELIBERATION

**Date de convocation :**

Le 08 juillet 2026

Nombre de délégués :

En service : 30
Présents : 11
Votants : 12

N°03-CS150726

Objet : Constitution CAO**Avis : favorable à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi quinze juillet à dix-huit heures,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

Mrs Yannick SEVREE, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Didier THEVENOT (pouvoir de Lionel RANVAL), Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Olivier LANOUX, Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Philippe DENIAU, Dongfeng COUPEAU

Etaient excusés :

Mmes Catherine LHERITIER, Brigitte PINEAU, Mrs Gérard HERSANT, Dider MOELO, Lionel RANVAL, Damien AVRIL, Patrice JOBARD, Thierry MOREAU, Damien AVRIL, Jérôme HUARD, Gérald LECLERCQ, Bertrand LANOISELÉE

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHÉ du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Olivier LANOUX

L'assemblée s'est réunie une première fois le 07/07/2026 à 18h30, sur convocation adressée le 30/06/2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint, aucun vote n'a pu avoir lieu. Une seconde convocation a été adressée le 08/07/2026 pour une réunion fixée ce jour, Conformément à l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations prises lors de cette seconde séance sont valables sans condition de quorum, pour les seuls dossiers figurant déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offre

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offre du Syndicat est formée du Président et de 5 membres titulaires (suppléés par 5 membres suppléants) issus du comité syndical et élus par lui par scrutin secret de liste (sauf en cas de renoncement « à l'unanimité »).

Le Président, nommé d'office Président de la CAO, constate les candidatures parvenues au SMB Cisse et procède à l'appel des éventuelles candidatures complémentaires auprès des délégués titulaires présents.

La CAO se compose de la manière suivante :

Candidats membres titulaires	Candidats membres suppléants
Lionel RANVAL François OURY Mathieu MARQUAILLE Gérard HERSANT Christian PALCOWSKI	Bertrand LANOISELEE Didier THEVENOT Dongfeng COUPEAU Pascal POUSSE Didier DENIAU

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- **Valide** la désignation des membres de la commission d'appel d'offre.

Le Président,



Yannick SEVREE